

# Le minimum garanti en hausse



© 2026 Les Echos Publishing

Comme le Smic, le minimum garanti, qui intéresse tout particulièrement le secteur des hôtels-café-restaurants pour l'évaluation des avantages en nature nourriture, fait l'objet d'une revalorisation automatique de 2,41 % au 1<sup>er</sup> juin 2026.

Ainsi, à cette date, le minimum garanti augmente de 4,25 € à 4,35 €. Dans le secteur des hôtels-café-restaurants, l'avantage nourriture est donc évalué à 8,70 € par journée ou à 4,35 € pour un repas.

[Arrêté du 22 mai 2026, JO du 24](#)

© 2026 Les Echos Publishing